



Rassemblement à l'occasion du cinquantenaire du temple de Courcelles, 13 mai 1928. © Église protestante de Courcelles.

Le patrimoine du protestantisme belge

Laurence Druez

La mémoire d'une minorité religieuse discrète, mais vivante

Dans le cadre des 500 ans de la Réforme protestante initiée par Martin Luther, qui ont été commémorés en 2017, les Archives générales du Royaume et l'Institut du Patrimoine wallon ont coédité un ouvrage richement illustré intitulé *Le Patrimoine protestant de Wallonie. La mémoire d'une minorité*.

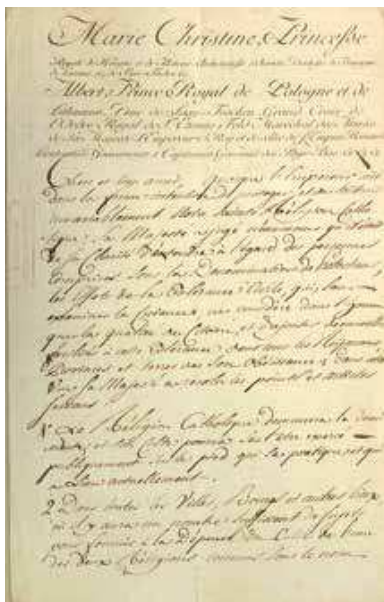
Si parmi les cultes représentés dans notre pays, qui connaît une diversification convictionnelle croissante et un regain d'intérêt pour le fait religieux dans son ensemble – malgré une forte sécularisation –, l'Église catholique et l'islam font l'objet d'une abondante couverture médiatique, il n'en est pas de même des protestants, qui restent méconnus de la majorité des Belges. Pourtant, ils forment – après la population juive – la deuxième minorité religieuse la plus ancienne sur le territoire de l'actuelle Belgique, où ils sont présents sans véritable discontinuité depuis le XVI^e siècle, tant dans les Pays-Bas espagnols que dans la principauté de Liège.

En dépit de la répression sévère des idées de Luther et de l'émigration en nombre de ses adeptes, prolongées, après la cessation en 1597 des exécutions capitales pour faits d'hérésie, d'importantes discriminations, des communautés protestantes sont fondées à Anvers, à Gand, à Bruxelles, à Horebeke, à Dour, à Rongy (Tournais), à Eupen, à Hodimont, dans les enclaves des Provinces-Unies d'Olne et de Dalhem, puis dans les garnisons néerlandaises établies dans les villes des Pays-Bas proches de la France en application du 3^e traité de la Barrière de 1715. C'est donc globalement dans la clandestinité que la minorité protestante se maintient pendant plus de 250 ans jusqu'à ce que lui soit accordée, par l'Édit

de Tolérance promulgué par Joseph II en 1781, la liberté de conscience et de culte privé. Si les régimes français successifs jusqu'en 1814, bien que pas toujours favorables aux activités religieuses, ont étendu les droits des minorités confessionnelles, il faut attendre le deuxième quart du XIX^e siècle pour voir le protestantisme se développer dans notre pays, d'abord sous la souveraineté néerlandaise, ensuite dans la Belgique indépendante, à la faveur d'un régime constitutionnel des cultes qui concilie leur liberté, leur financement public – d'héritage napoléonien – et la non-ingérence de l'État dans leur organisation. Ce développement se produit d'une part par la fondation dès 1839 d'un synode – organe de représentation auprès de l'État belge – regroupant seize paroisses, d'autre part par l'implantation, par phases successives jusque dans les années 1970, d'œuvres et de courants missionnaires et ecclésiaux d'origines belges et étrangères : nord-européennes – hollandaises, anglo-saxonnes et allemandes – d'abord, américaines dans l'entre-deux-guerres, puis issues de l'immigration méditerranéenne, slave, latino-américaine et africaine.

Issu de traditions variées, le protestantisme belge est composé actuellement de plus de 30 dénominations ou groupements ecclésiaux qui participent à sa grande diversité sociologique, culturelle, mais aussi théologique et ecclésiologique, malgré un socle doctrinal de base composé des grands principes de la Réforme.

Représentée aujourd'hui par environ 3 % de la population belge, l'identité protestante reste d'autant plus difficile à cerner que cette minorité, habituée à la discrétion, est largement absente de la mémoire nationale officielle et



Édit de Tolérance, 12 novembre 1781 (Archives générales du Royaume, Archive du Conseil privé du gouvernement autrichien). © AGR



Façade du temple de l'Église protestante de Dour, construit en 1827. © L. Druetz

qu'elle-même ne dispose ni de véritable figure de proue – à l'exception de quelques personnages emblématiques –, ni de tradition, de culture ou d'élite qui auraient marqué durablement notre société ; elle n'a pas non plus connu, comme en France par exemple, de faits d'armes notoires ou de résistance collective aux persécutions qui en feraient la fierté. Sa mémoire dans notre pays est attachée surtout au XVI^e siècle et reste principalement celle des martyrs, dont ceux exécutés sur la Grand-Place de Bruxelles le 1^{er} juillet 1523 sont les tout premiers de la Réforme.

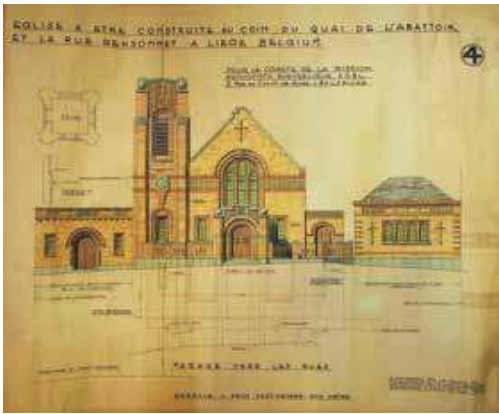
Par conséquent, les traces les plus visibles, les plus durables et les plus concrètes de son enracinement en Belgique résident d'une part dans ses édifices de cultes – appelés communément 'temples' –, qui constituent un patrimoine matériel largement ignoré et qui pourtant marquent de leur empreinte le paysage et l'environnement bâti de notre pays, d'autre part dans ses archives conservées le plus souvent dans ces bâtiments.

Un patrimoine à découvrir

À l'exception de l'un ou l'autre, comme celui de Dour – le plus ancien toujours utilisé – qui date de 1827, les temples protestants de Belgique ont été construits à partir des années 1850, dans le contexte de la croissance et de la stabilité des communautés et se situent principalement dans le Hainaut et dans la province de Liège – avec de fortes concentrations dans le Borinage, dans les régions du Centre, de Charleroi et de Liège-Verviers –, soit le bassin industriel wallon, le protestantisme s'étant beaucoup moins développé dans les provinces de Namur, du Brabant wallon et, surtout, de Luxembourg.

Tantôt modestes ou même banalisés, tantôt monumentaux et ressemblant à s'y méprendre aux édifices catholiques – dont ils se démarquent surtout dans l'organisation de leur espace intérieur –, ils présentent une grande diversité de styles, de formes, de plans, de conceptions, de matériaux, d'espaces et reflètent le caractère pluriel de l'identité protestante et la superposition des courants ecclésiaux qui composent le protestantisme belge.

Le culte véritable des protestants se déroulant dans le cœur des croyants, les temples, qui ne sont pas des 'maisons de Dieu' – la sacralité portant non sur les lieux, mais sur les personnes lorsqu'elles sont réunies –, répondent avant tout aux besoins fonctionnels et organisationnels des communautés. Il en découle une grande liberté dans leur utilisation qui témoigne d'une capacité d'adaptation, d'une valorisation du séculier – revêtu d'une dignité particulière – et même d'un rapport décomplexé aux réalités matérielles. C'est ainsi que les archives des paroisses protestantes regorgent souvent de documents relatifs à la gestion temporelle, en particulier des dossiers de bâtiment composés de titres de propriété, de copies d'actes notariés, de plans d'architecte, de croquis, de cahiers de charges et de devis, de descriptions de matériaux de construction, de pièces justificatives et factures de prestataires de services ou de fournisseurs, de pièces de correspondance, de documents relatifs au mobilier liturgique – chaire, table de communion, dispositif baptismal, bancs, orgues, harmonium –, mais aussi de dossiers relatifs à d'éventuels dommages de guerre ou dégâts miniers, qui justifient celles du Service des Cultes du SPF Justice pour les paroisses reconnues individuellement par les pouvoirs publics, de la Commission royale des Monu-



Plan du temple de l'Église protestante de Liège-Rédemption, construit en 1930. © L. Druetz

Liste de souscription pour la construction du temple et du presbytère de l'Église protestante de Clabecq, 1905. © L. Druetz



Cahier des charges pour la construction du temple de l'Église protestante libérale de Liège, c. 1931. © L. Druetz

ments, Sites et Fouilles – appelée à émettre un avis sur les projets relatifs aux constructions et réparations des édifices de culte – et les autres archives communes à tout immeuble privé.

Par ailleurs, la relative autonomie de fonctionnement des paroisses – malgré l'existence d'instances administratives supra-locales –, leur direction collégiale, leur fonctionnement le plus souvent démocratique – vote de nombreuses décisions –, la responsabilisation des laïcs, appelés à participer pleinement aux côtés des pasteurs – consacrés, mais non sacrés ni dotés de pouvoirs particuliers – au développement ecclésial ainsi que la dimension motrice de la foi individuelle constituent des facteurs de dynamisme qui se traduit par l'organisation de nombreuses activités – variables toutefois d'une adresse à l'autre –, orientées vers l'enseignement et l'épanouissement spirituel des fidèles, l'entretien de l'esprit fraternel du groupe et son ouverture sur la société, parfois dans une perspective missionnaire.

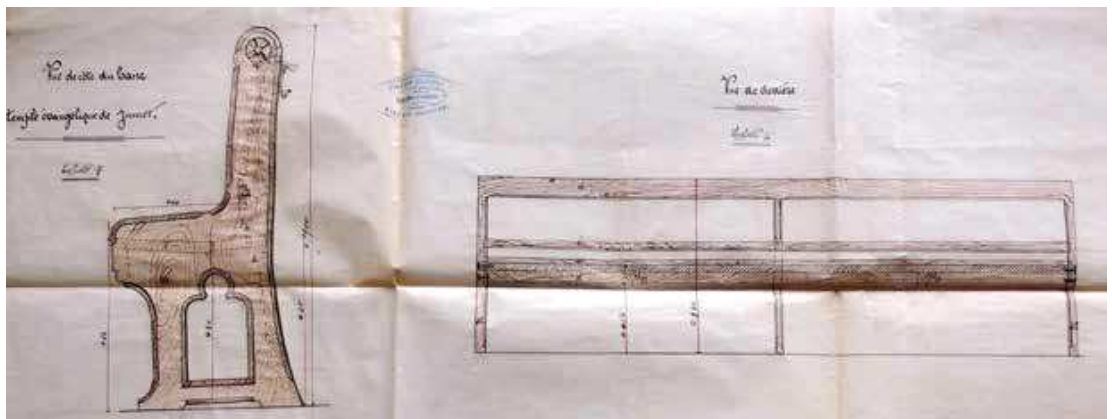
Des archives d'une grande richesse

Cette diversité d'activités non culturelles potentielles fait des édifices de culte des lieux de vie à part entière et explique l'existence d'annexes à la salle de culte à usages multiples – salles de réunions et de jeux, salles des fêtes, cuisines, jardins et potagers, dortoirs, douches, etc. –, qui forment de véritables ensembles paroissiaux aux-

quels s'ajoutent un éventuel presbytère, le logement du concierge, des immeubles complémentaires ou des garages mis en location.

Elle entraîne également la production d'archives d'une grande richesse : outre les registres de membres et d'actes ecclésiastiques et les livres comptables, les procès-verbaux de réunions des organes de direction, des différents groupes et d'assemblées de membres votants, les dossiers du personnel, les rapports des différentes activités, la correspondance, les invitations, les programmes de célébrations, les photos, les recueils de cantiques utilisés successivement, etc. sont autant de pièces qui immergent le chercheur dans l'intimité des communautés.

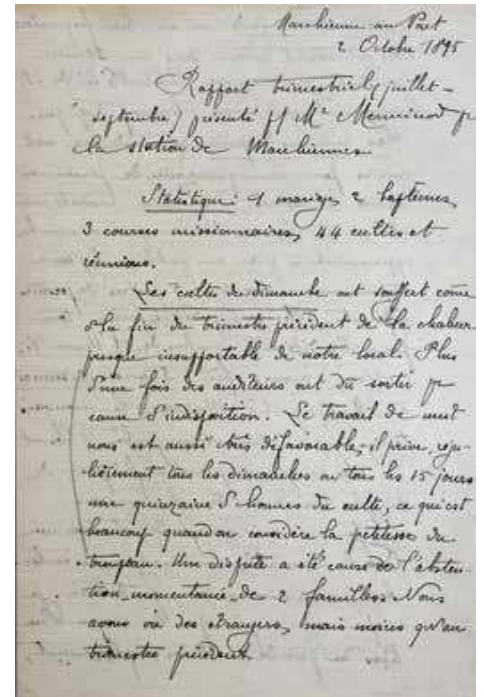
La base organisationnelle du culte protestant étant l'Église locale, il s'agit de sources de premier plan qui complètent les confessions de foi, les statuts d'associations, les règlements d'ordre intérieur – dont le contenu reste général –, et affinent la compréhension des mentalités développées dans les paroisses, de leurs sensibilités, de leurs orientations théologiques et ecclésiologiques, de leur fonctionnement interne, de leur population, de leur rapport à l'environnement et aux pouvoirs publics, de leur engagement dans la société et constituent à cet égard des traces matérielles uniques et irremplaçables de leurs spécificités et de leurs nuances, chacune se différenciant des autres par une culture qui lui est propre.



Croquis d'un banc pour le temple de Jumet, fin du XIX^e siècle (Église protestante unie de Belgique). © L. Druetz



Fabrication de briques pour la construction d'une salle de gymnastique annexée au temple de Courcelles, 1899.
© Église protestante de Courcelles



Rapport trimestriel des activités de l'Église protestante de Marchienne-au-Pont, 1895. © L. Druet

Elles constituent un apport essentiel non seulement à l'histoire du pluralisme religieux qui caractérise notre société, mais aussi à l'histoire sociale, économique, démographique et bien entendu urbanistique et architecturale de notre pays.

Une mémoire à sauvegarder

En l'absence de directives émises à l'intention de l'ensemble des Églises protestantes de Belgique – seule l'Église Protestante Unie de Belgique en a publié pour les paroisses de son ressort –, les situations varient beaucoup, mais on constate que souvent, ces archives sont lacunaires, faute d'avoir existé un jour ou fait l'objet de l'attention suffisante. Indépendamment de la présence ou non d'un responsable des archives et des locaux disponibles, les négligences ou réticences en la matière sont révélatrices, en dépit d'un attachement universel aux Écritures, d'un rapport variable et ambigu à l'écrit en général et peuvent s'expliquer par une habitude de l'invisibilité – survivance inconsciente des persécutions –, par une certaine culture de l'anonymat et le refus de mettre en évidence les actions des individus au détriment de l'épanouissement communautaire, par l'inscription principale dans le temps présent, ou tout simplement par la relative jeunesse de certaines Églises, peu soucieuses encore d'établir des racines, bien que les plus anciennes ne soient pas toujours les plus attentives à leur patrimoine documentaire.

De manière générale, les archives protestantes – qui sont aussi celles des structures supra-locales, mais également des familles, des facultés de théologie et autres instituts de formation ou encore d'œuvres missionnaires – sont placées sous le signe de la confidentialité et de la dispersion, d'abord fréquemment entre des locaux ou des espaces – pas toujours appropriés – des temples et d'éventuels domiciles privés, ensuite en raison de l'éclatement du protestantisme en de nombreux organismes aux administrations parfois peu développées ou situées à l'étranger. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que l'historiographie du protestantisme belge soit restée très incomplète pour les XIX^e et XX^e siècles. Par sa complexité et ses obstacles documentaires, l'histoire de ce culte minoritaire en Belgique est un sujet d'études toujours en friche.

Fonder une communauté protestante ne requiert aucune formalité juridique ni administrative ; procéder à sa fermeture non plus. Si cette souplesse institutionnelle peut expliquer la permanence du culte protestant en Belgique depuis près de 500 ans et son essor rapide à partir du XIX^e siècle, elle constitue aussi un facteur de précarité, dont la conscience en tant que minorité religieuse longtemps persécutée, associée au souci des communautés de laisser un témoignage de leur action au cas où elles viendraient à disparaître, fournit une puissante motivation à la préservation de leurs archives qui, par ailleurs, en tant



Extrait d'un registre du consistoire de l'Église de Dalhem, XVIII^e siècle (Église protestante de Verviers-Hodimont). © L. Druetz

que sources de connaissance de leur passé, peuvent avoir une fonction référentielle dans leur direction spirituelle ou matérielle.

Ces archives méritent d'autant plus d'attention que, lieux de culte, de vie et de mémoire locale attestant de l'enracinement dans notre société d'une confession religieuse numériquement faible, mais bien vivante et de son intégration dans un environnement jadis hostile, les temples protestants, qui en sont aussi les gardiens et les lieux fréquents de conservation, sont fragiles. Par leur fonction d'abord utilitaire – tempérée par les liens profonds qui les unissent parfois à leurs occupants, attachés à des souvenirs personnels et à des racines familiales –, ils sont toujours susceptibles d'être délaissés pour une autre adresse et même, menacés de destruction.

Les archives des fabriques et des conseils d'administration des paroisses reconnues par l'État – statut accordé individuellement par arrêté royal –, sont soumises à la surveillance des Archives de l'État et à une interdiction de les détruire sans l'autorisation préalable de cette institution, mais il ne faut pas perdre de vue que, sans l'existence en amont d'une communauté locale, elles n'auraient pas été produites. Elles sont donc indissociables des archives paroissiales *stricto sensu* – de statut privé, contrairement aux premières citées –, témoins de la vie et de l'histoire communautaires qui leur donnent du sens et permettent de les comprendre, d'en interpréter le contenu et de les exploiter. Par conséquent, c'est l'ensemble de ce patrimoine qui requiert le plus grand soin, d'autant plus lorsqu'il est composé de documents d'Ancien Régime, comme des registres de consistoire de communautés aujourd'hui dissoutes conservés notamment au presbytère de l'Église protestante de Verviers-Hodimont.

En confiant aux Archives de l'État la conservation et l'ouverture à la recherche de l'ensemble de leurs documents de plus de 30 ans n'ayant plus d'utilité administrative, c'est ce que les Églises d'Eupen-Neu-Moresnet, de Malmédy-Saint-Vith et, tout récemment, de Dour ont bien compris.

L'auteure

Laurence Druetz est Chef de Travaux aux Archives de l'État à Liège.

Plus

Rendez-vous sur le site internet des Archives de l'État : www.arch.be

DRUEZ Laurence et MAQUET Julien, *Le patrimoine protestant de Wallonie. La mémoire d'une minorité*, Institut du Patrimoine Wallon, 2017, 416 pages.

L'ouvrage est en vente au prix de 30 euros à la boutique des Archives générales du Royaume, dans les salles de lecture des Archives de l'État en Wallonie et à Bruxelles, via publicat@arch.be ou via le site www.amazon.fr.

